

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 FEVRIER A 18H

**Absents** : P. BERNARD – M. ROSSIT

### **CONVENTION COMMUNE/ ETAT : ATESAT**

La convention en cours est arrivée à échéance le 31 décembre 2012.

Le Maire, propose de la renouveler, cependant elle ne pourra l'être que pour un an, les services de l'état ne voulant pas s'engager dans le temps, à cause de la diminution des effectifs de la fonction publique qui pourrait remettre en cause cette prestation.

L'ATESAT permet aux communes éligibles de bénéficier d'un appui technique des services de l'Etat, dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat, et de la voirie. Située hors champs concurrentiel, elle s'adresse aux collectivités de tailles et de ressources modestes, ne disposant pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Le coût annuel de ces prestations (missions de base + missions complémentaires) est de 200 euros (forfait). Cette convention comprend **les missions de bases** :

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie à la programmation des travaux
- Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art concernant la voirie
- Domaine de l'aménagement et de l'habitat.

Elle peut comprendre d'autres missions plus spécifiques si nécessaire, comme la gestion du tableau de classement de la voirie, ou l'assistance à la modernisation des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention ATESAT avec l'Etat.

### **LES RYTHMES SCOLAIRES : Demande de dérogation**

Les communes doivent se déterminer avant la fin mars, pour demander le report de la réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014. Avant de se déterminer, le Maire donne la parole à Jean-Pierre AUDIER, responsable des écoles, afin de faire le point sur ce dossier. Jean-Pierre rappelle les grands principes de cette réforme, qui va changer les jours de classe, les horaires et surtout l'organisation de la journée scolaire.

Le conseil d'école très conscient de ces difficultés, surtout dans le cadre du regroupement pédagogique, émet à l'heure actuelle une très grande réserve pour que cette réforme puisse prendre effet à la rentrée de septembre 2013. Les parents d'élèves ont très peur que dans la précipitation cela se traduise au niveau périscolaire par de la garderie, et ils n'en veulent surtout pas.

Le Maire indique qu'il a réuni récemment les Maires des quatre Communes concernées, et que ces trois autres collègues ne sont pas favorables à la mise en place de cette réforme à la rentrée prochaine. Ils vont demander le report à 2014 de la semaine de 4 jours et demi.

Les difficultés sont nombreuses, tel que le recrutement des animateurs qualifiés, l'organisation de leurs temps en sachant qu'ils interviennent sur une durée de 1h par jour et surtout la problématique du coût à la charge des communes. Celui-ci est estimé entre 100 et 150 € par enfants, soit pour la commune une dépense nouvelle de l'ordre de 4 000 à 6 000 € annuellement.

Il apparaît indispensable de mettre en place un projet éducatif territorial concerté et réfléchi, dans le cadre du regroupement des trois écoles. Cela devra se mettre en place dans les mois qui viennent, afin de trouver les solutions compatibles avec les objectifs recherchés, et les moyens humains disponibles dans notre secteur.

Le Maire insiste pour demander par l'intermédiaire des associations d'élus, une plus grande équité dans les aides données par l'Etat, au titre d'accompagnement de la réforme.

A l'heure actuelle, des communes proches de nous (La Batie Neuve, Veynes, Espinasses) ont droit à une majoration de l'aide par enfant, de l'ordre globale de 95 €, alors que nous avons droit à 50 € ; ces communes ayant pourtant des dotations de fonctionnement (DGF) bien supérieures à la commune de Remollon. Cela est choquant en sommes que l'on aide encore plus ceux qui sont déjà bien servis.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de demander le report de la réforme à la rentrée 2014, et autorise le Maire à faire la demande de dérogation nécessaire.

## **CONTRAT D'AVENIR**

Le Maire propose que la commune recrute dans le cadre des emplois d'avenir, un jeune pour seconder Roselyne BRUNO au titre du secrétariat de Mairie.

Cela s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, sur la base d'un contrat pouvant aller jusqu'à trois ans, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. L'aide de l'Etat est de 75 % du salaire (base du SMIC) avec prise en charge d'une partie des charges patronales.

La commune doit s'engager dans des formations extérieures à hauteur de 20 % du temps. Le coût salarial pour la commune est de l'ordre de 520 € mensuel.

Le Conseil Municipal donne son accord et en vue du recrutement nomme une commission de quatre conseillers, afin d'établir la fiche du poste et ensuite auditionner les candidats ayant postulé.

## **PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL**

Les communes ont l'obligation de rédiger, et de mettre en place un plan de sauvegarde, qui doit prendre en compte l'ensemble des risques répertoriés sur la commune (inondation, incendie, transport matière dangereuse, ravinement, éboulement, etc ...).

Afin de remplir cette obligation, les communes de la communauté de commune du Pays de Serre Ponçon, se sont faites aidées par un organisme agréé par l'Etat, en la personne de l'association CYPRES.

Plusieurs réunions se sont tenues par territoire à la communauté, en présence des élus concernés avec CYPRES.

Pour notre commune, le Maire a chargé Elisabeth CLAUZIER d'établir ce plan de sauvegarde, qu'elle présente à ce jour au Conseil Municipal, en vue de son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de sauvegarde communal présenté. Il est disponible en Mairie où chaque habitant peut le consulter.

## **BIBLIOTHEQUE : Projet commun d'animation**

Dans le cadre des bibliothèques municipales, la BDP souhaite que des projets en commun puissent voir le jour, afin de réunir les populations locales. Les bibliothèques d'Espinasse et de Remollon souhaitent organiser une action commune, portant sur la semaine du goût cet automne.

Un plan d'action prévoit plusieurs types d'animations, avec expositions, repas etc...

Le coût de ce projet d'animation est évalué à 2 320 €. Le plan de financement prévoit une aide du Conseil Général à hauteur de 70%, ainsi qu'une participation de la communauté de commune et des deux communes plus particulièrement concernées. Espinasse et Remollon.

Pour notre commune le montant de la subvention serait de 221 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de verser cette aide au CCAS qui est en responsabilité de notre bibliothèque, si le projet abouti.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.